Réf. Farde e-Assemblées : 2489049

N° OJ : **40**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Subside.- Asbl "Boab Brussels".

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 3.500,00 EUR est accordé à l'asbl "BOAB BRUSSELS " (768.337.691) pour l'organisation de l'évènement "Cancer du sein et Reconstruction Positive".- Article 84201/33202 du budget ordinaire 2022 (Eng : 22/36191).

Annexes :